Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 mars 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-022

OBJET : Subventions aux associations 2022 - LE CLUB AMITIE

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 7

Le vingt-huit mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :
Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Philippe THOMAS, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :
Gérard PORA à Christiane LEPEIRE, Claire DEZOUTTER à Isabelle CAMBIER, Nicolas PERROUD à Yannick BARBOTTE, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Bertrand POUSSIERRE à Christophe GUYOT

Le ou les membres absent(s) :
Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGE, Aurélie HENAULT, Bertrand POUSSIERRE

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe THOMAS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'attribuer à l'association « LE CLUB AMITIE » une subvention de 2 500 € afin de participer au financement de ses actions 2022.

Les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65 du budget général.

Délibération adoptée par 20 voix Pour. Madame GALLON, Présidente de l'association, ne prend pas par au vote.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Christiane LEPEIRE

MAIRIE DE SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (YONNE)

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 01/04/2022
ID : 089-218903466-20220328-2022_022-DE